

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE8^{ème} séance de l'année 2016

Vendredi 15 juillet 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.07.08/310

Participation
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
au financement de la route d'accès au
Centre de Gérontologie
à Difort aux Abymes

L'an deux mille seize, le vendredi 15 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 juillet 2016.

Présents : 33		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANN O	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3
<u>Vice-Président :</u> M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à M. Justin DESSOUT
<u>Conseiller Communautaire</u> M. Jocelyn LEREMON Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI

Excusés non représentés : 3
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY Mme Francesca FAITHFUL M. Michel RINÇON

Absents : 11
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Marie-Camille MOUNIEN
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Jean-Charles SAGET M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA Mme Kitty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE

02 AOUT 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.02/48 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

La ville des Abymes assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'accès au Centre Gérontologique de Palais Royal.

La cohérence de l'opération de construction de cette desserte routière garantira les conditions optimales de sécurité et de confort pour les usagers de la route et des piétons.

Le coût prévisionnel des travaux estimé à **989 850 €HT** intègre l'aménagement de la voie principale du Centre Hospitalier de Gérontologie, mais également les travaux connexes indispensables pour la desserte du futur Centre Hospitalier de Gérontologie et des riverains.

Le plan de financement prévisionnel proposé par la ville des Abymes est le suivant :

Partenaires				
Taux de participation	40%	30%	15%	15%
Phase 1	186 940€	140 205€	70 102.50€	70 102.50€
Phase 2	168 200€	126 150€	63 075€	63 075€
Phase 3	40 800€	30 300€	15 300€	15 300€

Ainsi, la ville des Abymes sollicite une participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à hauteur de **148 477,50 € HT**.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'autoriser Monsieur le Président à engager la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à participer à hauteur de **148 477,50 € HT** au financement de la route d'accès au futur Centre Hospitalier de Gérontologie des Abymes.

ARTICLE 2- D'imputer les crédits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence - Compte 20414121.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de CAP Excellence pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **29 JUL. 2016**



Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le

02 AOUT 2016

02 AOUT 2016

02 AOUT 2016

02 AOUT 2016

02 AOUT 2016

